

Table des matières

[1. Description préalable de l’opération 2](#_Toc159594013)

[1.1. Contexte de l’opération 2](#_Toc159594014)

[1.2. Description synthétique de l’opération 2](#_Toc159594015)

[1.3. Objectifs attendus de l’opération 2](#_Toc159594016)

[1.4. Actions déjà réalisées 2](#_Toc159594017)

[2. Description détaillée de l’opération 3](#_Toc159594018)

[2.1 Préambule 3](#_Toc159594019)

[2.2 Déconditionnement 4](#_Toc159594020)

[2.3 Hygiénisation 5](#_Toc159594021)

[2.3 Compostage 6](#_Toc159594022)

[2.4 Collecte en mobilité douce 7](#_Toc159594023)

[3. Suivi et planning du projet 8](#_Toc159594024)

[4. Engagements spécifiques 8](#_Toc159594025)

[5. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement 8](#_Toc159594026)

[Contacts de l’appel à projets 9](#_Toc159594027)

Volet technique

Appel à projet RESONA – Ressources Organiques en Nouvelle-Aquitaine / Pré-traitement et traitement

# Description préalable de l’opération

## Contexte de l’opération

Décrire brièvement la genèse du projet, les différents acteurs impliqués et le fonctionnement global du groupe projet

##  Description synthétique de l’opération

Décrire brièvement le projet faisant l’objet de la présente demande

## Objectifs attendus de l’opération

Décrire brièvement la finalité du projet, appuyée par quelques chiffres représentatifs si nécessaire

## Actions déjà réalisées

Décrire brièvement l’état d’avancement global du projet, sur les plans administratifs, techniques et financiers

# Description détaillée de l’opération

## 2.1 Préambule

|  |  |
| --- | --- |
| Origine des déchets (pour un projet de collecte en mobilité douce, préciser le nombre de producteurs collectés) | [ ]  Restauration collective (préciser : cantine scolaire, centre hospitalier, EHPAD, etc.) : ………………………………………[ ]  Restauration traditionnelle[ ]  Restauration rapide[ ]  Commerce de détail[ ]  Petite et moyenne surface[ ]  Ménages[ ]  Industrie agro-alimentaire (préciser le secteur) |
| Etude(s) préalable(s)Justifiant du besoin en installation et l’impact sur les filières existantes, notamment pour un projet de déconditionnement | [ ]  Oui[ ]  En interne[ ]  Par un bureau d’études[ ]  non  |
| Type et quantité de déchets | [ ]  Déchets de cuisine et de table (kg/j)[ ]  Déchets emballés (kg/j)[ ]  Biodéchets issus de collecte séparée auprès des ménages (kg/j)[ ]  autres déchets (préciser) : ………………………………… |
| Sous-produits animaux | [ ]  Oui(si oui, préciser C1/C2/C3) : ………………………………C1 : inéligible[ ]  non |
| Type d’opération | [ ]  Déconditionnement [ ]  Désemballage [ ]  Hygiénisation [ ]  Compostage sur plate-forme collective[ ]  autre (préciser) : ………………………………………….... | [ ]  Vélo [ ]  Vélo électrique[ ]  Contenants[ ]  Remorque[ ]  autre (préciser) : ………………………………………….... |
| Destination des produits déconditionnés, hygiénisésFilière(s) de valorisation prévue | [ ]  Méthanisation (pour les pulpes)[ ]  Compostage[ ]  Autre : …   |
| Destination / utilisation du compost, digestat, | [ ]  Epandage[ ]  Commercialisation produit normé[ ]  Homologation[ ]  Autre :  |
| Nombre d’emplois créés |  |
| Chiffre d’affaires créé ou maintenu grâce au projet |  |
| Tonnage annuel entrant prévisionnel |  |

## Déconditionnement

**Secteur de chalandise de l'installation**

*Détailler dans cette partie l’implantation prévue de l’unité et les secteurs d’approvisionnement identifiés pour l’unité de déconditionnement en vérifiant la non-saturation du secteur de chalandise. Démontrer l’optimisation du rayon d’approvisionnement de l’unité*

**Sécurisation du gisement**

*Préciser le niveau d’avancement global des contractualisations. Préciser également les modes de gestion de ces gisements avant projet. Pour rappel, la mise en place de l’équipement doit conduire à l’amélioration de la gestion des biodéchets, en phase avec* [*la hiérarchie des modes de traitement*](http://www.ecologie.gouv.fr/traitement-des-dechets)

**Complémentarité avec les actions amont : antigaspillage, gestion de proximité**

*Préciser si des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont menées en amont de la gestion des biodéchets, pour les gisements identifiés dans le plan d’approvisionnement. Décrire sur la zone concernée les principaux acteurs relatifs aux dons, à la transformation et à la gestion de proximité (annuaire* [*RCC NA*](https://nouvelle-aquitaine.reseaucompost.org/)*). Présenter la cohérence de cette installation avec les volets biodéchets visés par le PLPDMA et autres éventuelles orientations de la collectivité déchets.*

**Avancement des démarches juridiques**

*Préciser brièvement la réglementation à laquelle est soumise l’unité (régime ICPE, SPAN), ainsi que les démarches effectuées ou planifiées en lien avec les services de l’administration compétente (autorisations d’exploiter, permis de construire, agrément sanitaire…).*

**Unités de valorisation pour la soupe organique**

*Détailler les unités de valorisation (compostage, méthanisation) proches du lieu d’implantation du projet susceptibles de valoriser la soupe organique et les échanges programmés ou déjà effectués.*

*Préciser également, pour les unités de valorisation, si la soupe de biodéchets viendra en complément ou en substitution de leur ration actuelle, l’incidence sur le sur le retour au sol des digestats ou des composts et sur la production de l’énergie.*

*Indiquer la conformité technique/réglementaire des unités de valorisation traitant la soupe organique*

**Prise en compte des parties prenantes**

*Détailler les prises de contact et partenariats éventuels avec les différentes parties prenantes : collectivités, syndicats compétents en matière de la collecte et du traitement des déchets, producteurs, collecteurs, riverains, autres acteurs du territoire...*

**Dimensionnement, adéquation des équipements**

*Présenter le modèle de déconditionneur envisagé, sa capacité de traitement (horaire et annuelle) et les spécifications techniques principales. Détailler la traçabilité des intrants en fonction des apporteurs et les indésirables correspondants. Pour les projets incluant des biodéchets non emballés : développer les raisons techniques, économiques ou environnementales de leur intégration dans le projet*

**Efficience énergétique et matière de l’installation**

*Présenter un bilan énergétique (transport/process), matière (entrée/sortie), eau (consommation/recyclage/rejet) en tonnage ou litre ou kWh/an et par tonne déconditionnée*

**Non concurrence avec des installations de déconditionnement existantes ou en projet**

*Préciser si des installations de déconditionnement existantes et/ou en projet ont été identifiées sur le territoire de chalandise du projet et/ou gérant actuellement des gisements présents dans le plan d’approvisionnement présenté. Si oui, préciser de quelle manière les installations peuvent être complémentaires*

**Exutoires des refus de déconditionnement**

*Préciser les modalités de collecte, de tri et de traitement envisagées pour les refus de déconditionnement, par catégorie de refus*

## 2.3 Hygiénisation

**2.3.1 Pour les unités d’hygiénisation sur le site de déconditionnement**

**Intégration process**

*Décrire l’intégration du process d’hygiénisation dans l’organisation de la valorisation des biodéchets, et notamment les modalités de récupération de chaleur*

**2.3.2 Pour les unités d’hygiénisation seules hors site/sur le site de méthanisation**

**Secteur de chalandise de l'installation**

*Détailler dans cette partie l’implantation prévue de l’unité et les secteurs d’approvisionnement identifiés pour l’unité en vérifiant la non-saturation du secteur de chalandise Démontrer l’optimisation du rayon d’approvisionnement de l’unité*

**Sécurisation du gisement**

*Préciser le niveau d’avancement global des contractualisations. Préciser également les modes de gestion de ces gisements avant projet. Pour rappel, la mise en place de l’équipement doit conduire à l’amélioration de la gestion des biodéchets, en phase avec* [*la hiérarchie des modes de traitement*](http://www.ecologie.gouv.fr/traitement-des-dechets)

**Complémentarité avec les actions amont : antigaspillage, gestion de proximité**

*Préciser si des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont menées en amont de la gestion des biodéchets, pour les gisements identifiés dans le plan d’approvisionnement. Décrire sur la zone concernée les principaux acteurs relatifs aux dons, à la transformation et à la gestion de proximité (annuaire* [*RCC NA*](https://nouvelle-aquitaine.reseaucompost.org/)*). Présenter la cohérence de cette installation avec les volets biodéchets visés par le PLPDMA et autres éventuelles orientations de la collectivité déchets.*

**Avancement des démarches juridiques**

*Préciser brièvement la réglementation à laquelle est soumise l’unité (régime ICPE, SPAN), ainsi que les démarches effectuées ou planifiées en lien avec les services de l’administration compétente (autorisations d’exploiter, permis de construire, agrément sanitaire…).*

**Unités de valorisation proches identifiées et échanges programmés**

*Détailler les unités de valorisation (compostage, méthanisation) proches du lieu d’implantation du projet et les échanges programmés ou déjà effectués. Préciser également, pour les unités de valorisation, si le substrat hygiénisé viendra en complément ou en substitution de leur ration actuelle l’incidence sur le retour au sol des digestats et sur la production de l’énergie.*

*Indiquer la conformité technique/réglementaire des unités de valorisation traitant ce nouveau substrat hygiénisé*

**Dimensionnement, adéquation et efficience des équipements**

*Présenter la capacité de traitement (horaire et annuelle) et les spécifications techniques principales de l’équipement au regard des gisement à traiter. Détailler la traçabilité des entrants en fonction des apporteurs et les indésirables correspondants.*

**Intégration process**

*Décrire l’intégration du process d’hygiénisation dans l’organisation de la valorisation des biodéchets, et notamment les modalités de récupération de chaleur*

**Efficience énergétique et matière de l’installation**

*Présenter un bilan énergétique (transport / process...), matière, eau (consommation/recyclage/rejet) en tonnage ou litre ou kWh/an et par tonnes entrante*

**Non concurrence avec des installations existantes ou en projet**

*Préciser si des installations d’hygiénisation existantes et/ou en projet ont été identifiées sur le territoire de chalandise du projet et/ou gérant actuellement des gisements présents dans le plan d’approvisionnement présenté. Si oui, préciser de quelle manière les installations peuvent être complémentaires*

##  Compostage

**Conformité du projet au volet déchet du SRAADET**

*Détailler la conformité du projet par rapport à la planification des unités de traitement du volet déchets du SRAADET de Nouvelle Aquitaine*

**Secteur de chalandise de l'installation**

*Détailler dans cette partie l’implantation prévue de l’unité et les secteurs d’approvisionnement identifiés pour l’unité en vérifiant la non-saturation du secteur de chalandise Démontrer l’optimisation du rayon d’approvisionnement de l’unité*

**Sécurisation du gisement**

*Préciser le niveau d’avancement global des contractualisations. Préciser également les modes de gestion de ces gisements avant projet. Pour rappel, la mise en place de l’équipement doit conduire à l’amélioration de la gestion des biodéchets, en phase avec* [*la hiérarchie des modes de traitement*](http://www.ecologie.gouv.fr/traitement-des-dechets)

**Complémentarité avec les actions amont : antigaspillage, gestion de proximité**

*Préciser si des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont menées en amont de la gestion des biodéchets, pour les gisements identifiés dans le plan d’approvisionnement. Décrire sur la zone concernée les principaux acteurs relatifs aux dons, à la transformation et à la gestion de proximité (annuaire* [*RCC NA*](https://nouvelle-aquitaine.reseaucompost.org/)*). Présenter la cohérence de cette installation avec les volets biodéchets visés par le PLPDMA et autres éventuelles orientations de la collectivité déchets.*

**Avancement des démarches juridiques**

*Préciser brièvement la réglementation à laquelle est soumise l’unité (régime ICPE, SPAN), ainsi que les démarches effectuées ou planifiées en lien avec les services de l’administration compétente (autorisations d’exploiter, permis de construire, agrément sanitaire…).*

**Prise en compte des parties prenantes**

*Détailler les prises de contact et partenariats éventuels avec les différentes parties prenantes : collectivités, syndicats compétents en matière de la collecte et du traitement des déchets, producteurs, collecteurs, riverains, autres acteurs du territoire...*

**Dimensionnement, adéquation des équipements**

*Présenter la capacité de traitement et les spécifications techniques principales de l’équipement au regard des gisement à traiter ; les différents équipements présents pour la bonne conduite du process. Détailler la traçabilité des intrants en fonction des apporteurs et les indésirables correspondants.*

**Efficience énergétique et matière de l’installation**

*Présenter un bilan énergétique (transport / process...), matière, eau (consommation/recyclage/rejet) en tonnage ou litre ou kWh/an et par tonne traitée*

**Limitation des impacts environnementaux (odeurs, bruits, eau…)**

*Décrire les équipements permettant de réduire les nuisances, consommation d’eau, rejet, énergie…*

*Préciser la distance vis-à-vis des premières habitations. Détailler si mise en place d’un dispositif de management tel que le* [*label ASQA*](https://certification.afnor.org/divers/label-asqa-amendement-selectionne-qualite-attestee)

**Qualité prévisionnelle du compost et l’intégration du monde agricole**

*Spécifier la destination du compost produit, le respect des normes actuelles et de la* [*future réglementation,*](https://agriculture.gouv.fr/consultation-publique-projet-de-reglementation-encadrant-linnocuite-et-lefficacite-des-matieres) *les modalités de vente, l’intégration du monde agricole et du besoin agronomique du territoire*

**Non concurrence avec des installations existantes ou en projet**

*Préciser si des installations de compostage existantes et/ou en projet ont été identifiées sur le territoire de chalandise du projet et/ou gérant actuellement des gisements présents dans le plan d’approvisionnement présenté. Si oui, préciser de quelle manière les installations peuvent être complémentaires*

**Rentabilité de l’opération**

*Détailler le seuil de rentabilité du projet, l’incitativité d’une aide potentielle et le tonnage minimum prévu*

##  Collecte en mobilité douce

**Secteur de chalandise**

*Détailler le secteur d’approvisionnement identifié pour l’unité en vérifiant la non-saturation du secteur de chalandise par rapport au gisement à collecter. Démontrer l’optimisation de la logistique du rayon d’approvisionnement*

**Sécurisation du gisement**

*Préciser le niveau d’avancement global des contractualisations. Préciser également les modes de gestion de ces gisements avant projet.*

**Complémentarité avec les actions amont : antigaspillage, gestion de proximité**

*Préciser si des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont menées en amont de la gestion des biodéchets, pour les gisements identifiés dans le plan d’approvisionnement. Décrire sur la zone concernée les principaux acteurs relatifs aux dons, à la transformation et à la gestion de proximité (annuaire* [*RCC NA*](https://nouvelle-aquitaine.reseaucompost.org/)*).*

**Avancement des démarches juridiques pour la collecte**

*Préciser brièvement la réglementation à laquelle est soumise cette opération (agrément sanitaire), ainsi que les démarches effectuées ou planifiées en lien avec les services de l’administration compétente. Détailler l’état d’avancement des éventuelles démarches administratives et réglementaires liées au projet (ex : permis de construire, agrément sanitaire, etc.).*

**Description des unités de valorisation organique prévues pour les biodéchets collectés**

*Préciser les unités de valorisation concernées et l’avancement de la contractualisation. Indiquer la conformité technique/réglementaire des unités de valorisation traitant les biodéchets collectés. Spécifier l’incidence sur le retour au sol des digestats ou du compost et sur la production d’énergie de ces installations*

**Prise en compte des parties prenantes**

*Détailler les prises de contact et partenariats éventuels avec les différentes parties prenantes de la chaine de valeur des biodéchets.*

**Dimensionnement, adéquation des équipements**

*Décrire l’adéquation des équipements choisis par rapport au gisement collecté et le mode de logistique prévu (précollecte, transfert, nettoyage). Spécifier le mode de traçabilité mis en place ainsi que le contrôle de la qualité du tri auprès des clients*

**Non concurrence avec des services équivalents**

*Préciser si des opérateurs sont présents sur le territoire et la complémentarité de cette collecte*

**Rentabilité de l’opération**

*Détailler le seuil de rentabilité du projet, l’incitativité d’une aide potentielle et le tonnage minimum prévu de collecte*

# Suivi et planning du projet

Présenter le planning prévisionnel de la mise en œuvre, incluant les éventuelles démarches administratives.

# Engagements spécifiques

Le bénéficiaire s’engage à saisir en ligne une fiche action-résultat. Cette fiche pourra être publiée en ligne après une validation par la Direction Régionale de l'ADEME concernée.

Le bénéficiaire s’engage à répondre aux enquêtes de l’ADEME, de la Région et des observatoires régionaux (déchets, ressources, économie circulaire …) en suivant les prescriptions du [guide méthode harmonisée d’observation des déchets d’activités économiques](https://www.optigede.ademe.fr/observation-dechets-activites-economiques).

# Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement

Le bénéficiaire remettra à la fin de l’opération à l’ADEME les documents suivants :

☐ Un rapport intermédiaire comportant :

une note technique précisant le déroulement de l’opération
un bilan de travaux et/ou de la mise en service
un planning actualisé

☐ Un rapport final comportant :

une note technique précisant le déroulement de l’opération,

le bilan technique (fonctionnement des installations, matériels utilisés, bilan matière et énergie…),

le bilan économique

☐ Un bilan des actions d’accompagnement et de communication

☐ Les supports de communication comprenant le logo ADEME régionale et validés par l’ADEME régionale

Ces documents seront déposés sous format électronique sur la plateforme informatique prévue à cet effet

La liste des justificatifs et rapports demandés pourra être ajustée suivant les projets aidés. Ces documents seront précisés dans les contrats d’aide.

# Contacts de l’appel à projets

**Référents thématiques :**

* Sandrine WENISCH – référente déchets organiques et concertation ; sandrine.wenisch@ademe.fr
* Yoann MONGET – référent antigaspillage alimentaire et méthanisation ; yoann.monget@ademe.fr

**Référents territoriaux :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Départements | Référent(e) | Mail |
| 17 / 86 | Cécile FORGEOT | Cecile.forgeot@ademe.fr |
| 16 / 79 | Sandrine WENISCH | Sandrine.wenisch@ademe.fr |
| 19 / 23 | Marianne LOZACH | Marianne.lozach@ademe.fr |
| 24 / 87 | Elodie FAURE | Elodie.faure@ademe.fr |
| 40 / 47 | Pascal SCHOEMACKER | Pascal.schoemacker@ademe.fr |
| 33 | Eva MAMELLE | Eva.mamelle@ademe.fr |
| 64 | Antoine BONSCH | Antoine.bonsch@ademe.fr |